



Ah...votre Santé !!!



Point de situation du marché de nettoyage

Lors du CHSCT du 22/11/18, les membres du CHSCT ont demandé un point de situation sur le marché de nettoyage. Après une analyse comparative des différents marchés attribués dans les régions, la Direction Générale avait porté, courant 2017, le constat :

- Que le coût au m² de notre contrat se situait 16% au-dessus de la moyenne nationale ?
- Que les régions dont le coût au m² était inférieur à celui de la région Occitanie avaient mis en place un dispositif de prestations de nettoyage différenciées pour les espaces recevant du public (fréquences élevées) et pour les espaces ne recevant pas de public (fréquences plus espacées).

Une modification du contrat a donc été étudiée et mise en place au 1er janvier 2018, afin de réduire les coûts de nettoyage :

- Le ramassage des poubelles individuelles hebdomadaire et non quotidien comme auparavant.
- Le nettoyage courant des sols, quotidien dans les zones Front Office et tous les 2 jours ou hebdomadaire suivant la nature des sols dans les zones Back Office.

Nous apprenons en instance que sur 2017 : 6482 € de pénalités ont été appelées (sur l'ancien marché) **et 36793 € sur 2018** (sur le nouveau marché). Malgré cela, la Direction fait le constat qu'au regard de l'analyse des contrôles qualité sur la période 2017-2018, **la modification du contrat à la baisse au 1er janvier 2018 n'a pas eu d'effet sur l'évolution de la qualité perçue au regard des contrôles qualité contradictoires.**

Les membres du **SNU** maintiennent l'alerte sur les conditions de travail des personnels de nettoyage, rappellent que les heures allouées au prestataire sont insuffisantes, que le risque de dégradation de l'hygiène des locaux est toujours existant.

FDS/RPS/SPB : Qu'es aquò ?

Lors de la réunion du CHSCT, la Direction a présenté aux membres du CHSCT le nouveau dispositif, qui sera mis en place le **03/12/18 en Occitanie**, permettant de saisir, au même endroit, les signalements relevant de la sécurité des personnes et des biens « SPB » et les évènements « RPS » (Risques Psychosociaux).

L'accès se fera via « Bureau Métier » - onglet « Autre » - lien « déclaration d'un évènement : fiche de signalement » ; ensuite l'agent sélectionnera soit un évènement RPS (Risque Psychosociaux), soit un évènement SPB (Sécurité des biens et des personnes).

Si les membres du CHSCT ont toujours la possibilité d'accéder aux signalements SPB (Sécurité des biens et des personnes) à J+2, **la Direction refuse toujours de transmettre en flux les fiches RPS** (Risque Psychosociaux) au CHSCT : les élus n'en sont informés que tous les 3 mois !!!

Pour le **SNU**, ainsi que pour l'ensemble des membres de CHSCT, **il est essentiel que cette transmission ait lieu rapidement afin d'assurer nos missions de prévention et de veille**. A la demande des élus, ce sujet sera ré-abordé lors du prochain CHSCT. A suivre donc...

Difficultés de circulation/ Pénurie d'essence

Une alerte a été faite par les membres du CHSCT à propos de la situation de nombreux agents de notre territoire suite au mouvement des Gilets Jaunes.

En effet, des agents rencontrent des difficultés pour rejoindre leur lieu de travail et d'autres n'ont plus de carburant pour s'y rendre. Certains agents ont fait des demandes auprès de leur ELD afin de travailler sur un site plus en proximité de leur lieu d'habitation. Sur certains sites, des agents se sont vu signifier des NON de principe sans que leur demande n'ait été examinée.

Nous souhaitons que la Direction rappelle aux ELD et aux Responsables de Service de mettre en œuvre un dialogue constructif avec les sites potentiel d'accueil afin que les situations difficiles des agents soient prises en compte avec écoute et bienveillance.

Les refus de principe ne permettent pas de prendre en compte les réalités vécues.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter vos élus SNU.

Par ailleurs, si cette situation venait à perdurer et que la pénurie de carburant s'étalait, quelles mesures pourraient prendre l'établissement ? Il nous semble important de solliciter les services concernés afin d'envisager ce scénario.

Pour nous alerter, contacter vos représentants SNU au CHSCT Occitanie EST

Michel GUY : michel.guy@pole-emploi.fr

Pierre SANCHEZ : pierre.sanchez01@pole-emploi.fr

Carole PADAY (RS): carole.paday@pole-emploi.fr

Jonathan SIERRA : jonathan.sierra@pole-emploi.fr